

## L'APPRENTISSAGE

### L'effectif d'apprentis a retrouvé son niveau de 2006

En 2015, le nombre d'apprentis s'établit à 405 200. Six académies (Paris, Lyon, Lille, Nantes, Créteil et Versailles) forment chacune plus de 20 000 apprentis. Versailles en accueille 33 000. Ces six académies représentent plus de 36 % de l'ensemble des apprentis ► 14.1.

L'effectif d'apprentis a retrouvé son niveau de 2006 après avoir connu différentes phases d'évolution pendant la période : augmentation jusqu'en 2007, stagnation ensuite entre 2007 et 2012, la baisse dans le secondaire étant compensée par l'augmentation dans le supérieur. Enfin, la diminution en 2013 et 2014 concerne surtout les apprentis préparant un CAP.

Au total, depuis 2006, les effectifs d'apprentis ont sensiblement diminué (baisse supérieure à 10 %) dans sept académies et leur croissance a été vigoureuse (plus de 10 %) dans neuf autres.

### Un engagement différent en matière d'apprentissage selon les régions

La répartition géographique de l'apprentissage, qui est très liée à l'environnement économique local (notamment à l'existence d'entreprises aptes à accueillir les jeunes), fait apparaître de grandes disparités régionales. La concentration des effectifs dans certaines régions ne reflète pas pour autant l'importance que revêt l'apprentissage dans le système de formation professionnelle des régions. Les académies qui accueillent le plus grand nombre d'apprentis ne sont pas celles qui ont le poids de l'apprentissage le plus élevé parmi les jeunes de 16-25 ans.

En 2015, la part des apprentis parmi les jeunes âgés de 16 à 25 ans varie de 1,3 % en Guyane à 7 % à Paris ; elle est de 4,6 % à Versailles ► 14.2.

L'évolution entre 2006 et 2015 est comprise entre - 1 et + 1,5 point (+ 0,1 point au niveau national) alors que le nombre de jeunes âgés de 16 à 25 ans recule de 5,6 %.

### Baisse des effectifs dans l'enseignement secondaire

L'enseignement secondaire accueille une part importante des apprentis puisqu'en 2015, 65 % d'entre eux préparent une formation de niveaux IV et V, soit 261 200 apprentis. Toutefois, entre 2006 et 2015, ces effectifs diminuent dans pratiquement toutes les académies. Les plus fortes baisses concernent Aix-Marseille, Amiens, Dijon, la Martinique, Nancy-Metz et Paris (entre - 25 % et - 38 %). Seules la Guyane, la Guadeloupe et la Corse enregistrent une hausse ► 14.3. Le contexte économique difficile à partir de mi-2008 et la mise en place de la réforme de la voie

professionnelle à partir de la rentrée 2009 (suppression des BEP en deux ans au profit du baccalauréat en trois ans) ont pu freiner les entreprises à engager un apprenti.

### Hausse des effectifs dans le supérieur, dans toutes les académies

À l'inverse, les effectifs d'apprentis de l'enseignement supérieur augmentent dans toutes les académies. Il double dans neuf d'entre elles entre 2006 et 2015 ► 14.4.

La hausse des effectifs du supérieur compense la baisse de ceux du secondaire, ce qui explique la stagnation totale de l'apprentissage.

Dans les académies de Paris, Créteil et Versailles, plus d'un apprenti sur deux relève du supérieur ► 14.5, alors que les académies de Mayotte, Clermont-Ferrand, Caen, Dijon, Nice, Limoges et Rennes ont un apprentissage de niveau IV et V particulièrement développé : au moins quatre apprentis sur cinq.

### Importantes disparités entre académies dans le second cycle professionnel

Dans les académies de Corse, Strasbourg, Orléans-Tours, Paris, Poitiers, Nantes et Nice, le poids de l'apprentissage dans le second cycle professionnel est très élevé : au moins 30 % ► 14.6. En revanche, dans les académies des DOM, de Lille et de Créteil, cette proportion demeure la plus faible. Cela traduit une orientation différente en second cycle professionnel entre l'apprentissage et la voie scolaire. De plus, le poids de l'apprentissage dépend également du diplôme. Ainsi, il varie de 0,5 % à 15,2 % pour le baccalauréat professionnel et de 10,3 % à 70,2 % pour le CAP. L'écart entre les académies est donc plus important pour le CAP que pour le baccalauréat professionnel (59,9 points contre 14,7 points). Les académies ayant un faible poids de l'apprentissage sont identiques pour les deux diplômes : Mayotte, Guyane, Guadeloupe et La Réunion. En revanche, celles ayant un poids important sont différentes entre le baccalauréat professionnel (Paris, Strasbourg, Nantes et Besançon) et le CAP (Strasbourg, Poitiers, Toulouse, Orléans, Nice et Corse).

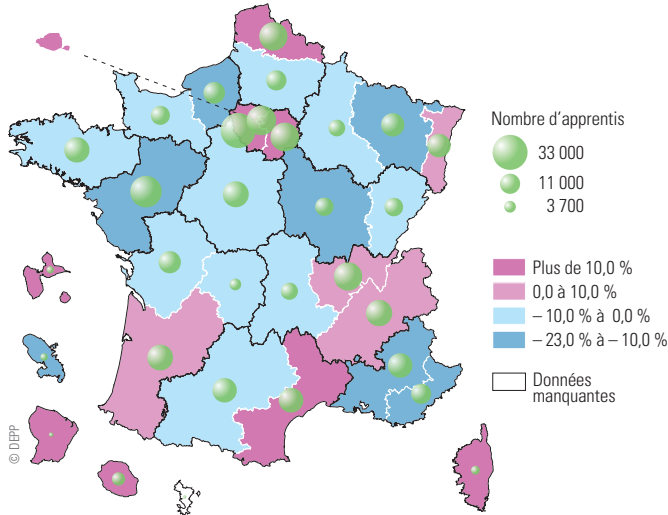
#### Pour en savoir plus

DEMONGEOT A., LATOUCHE D., 2016, « L'apprentissage au 31 décembre 2015 », *Note d'information*, n° 16.04, MENESR-DEPP.

MENESR-DEPP, 2016, *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*, Paris, p. 138-153.

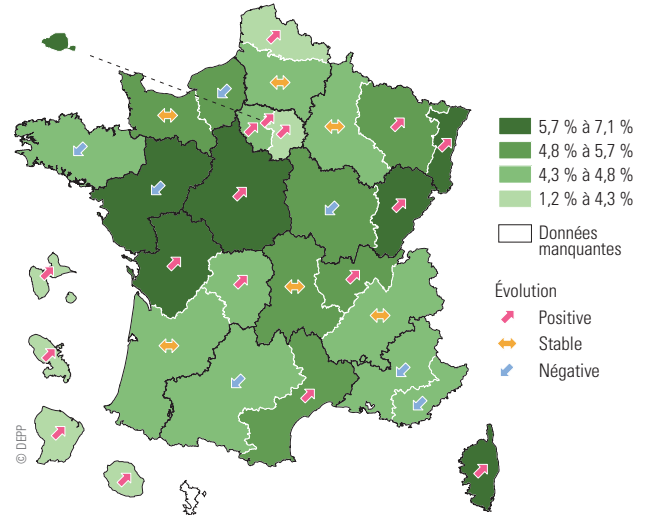
Définitions ► p. 125

**14.1 Effectifs d'apprentis et son évolution**  
En 2015 et entre 2006 et 2015



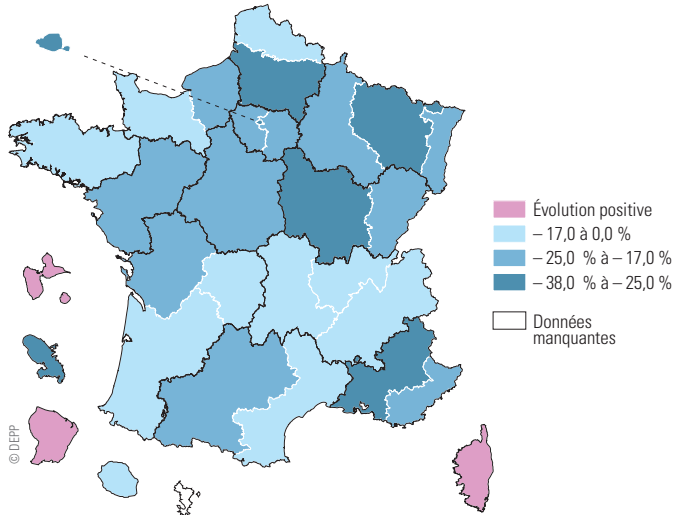
France métropolitaine + DOM (hors Mayotte) : - 0,7 % d'évolution

**14.2 Part de l'apprentissage chez les jeunes de 16 à 25 ans et son évolution** – En 2015 et entre 2006 et 2015



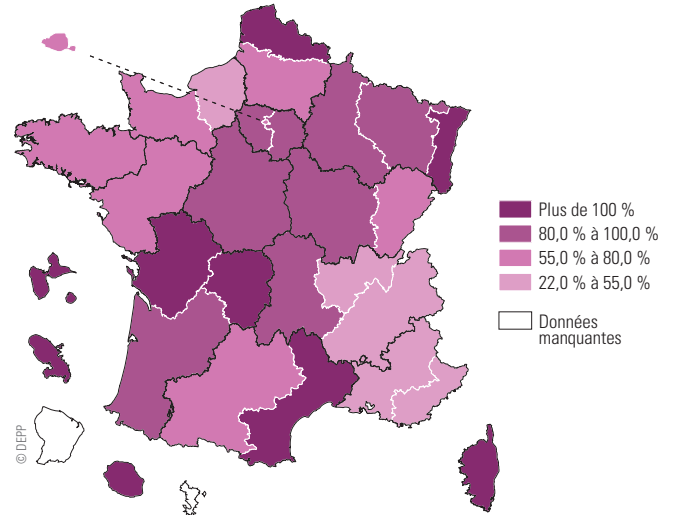
France métropolitaine + DOM (hors Mayotte) : 4,9 % des jeunes de 16 à 25 ans  
France métropolitaine + DOM (hors Mayotte) : 0,1 point d'évolution

**14.3 Évolution des effectifs d'apprentis de niveaux IV et V**  
Entre 2006 et 2015



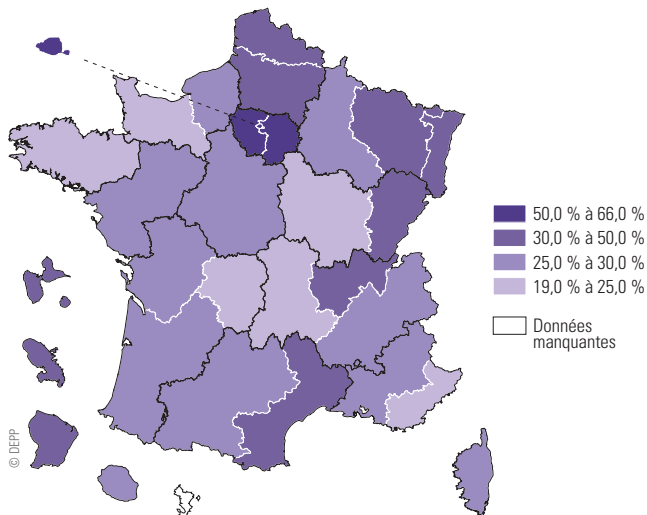
France métropolitaine + DOM (hors Mayotte) : - 20,3 %

**14.4 Évolution des effectifs d'apprentis de niveaux I, II, III**  
Entre 2006 et 2015



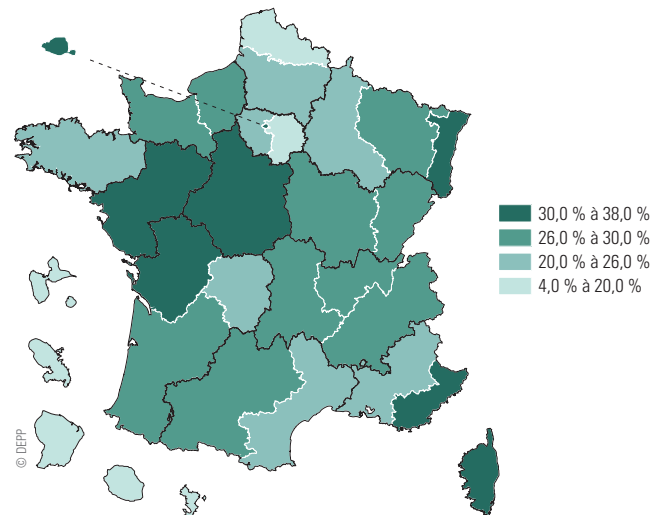
France métropolitaine + DOM (hors Guyane et Mayotte) : 78,8 %

**14.5 Part de l'enseignement supérieur dans l'apprentissage**  
En 2015



France métropolitaine + DOM (hors Mayotte) : 35,6 %

**14.6 Part de l'apprentissage dans les formations professionnelles de niveaux IV et V** – En 2015



France métropolitaine + DOM : 25,6 %

Sources des cartes 14.1 à 14.5 : MENESR-DEPP, système d'information sur la formation des apprentis (SIFA). Situation au 31 décembre de l'année scolaire.  
Sources supplémentaires : carte 14.2 : Insee, traitement DEPP pour les effectifs de population ; carte 14.6 : SI SAFRAN et SI Scolarité.



## LA TAILLE DES ÉCOLES

### Des écoles dans tous les bassins de vie

Au total, 1 666 bassins de vie<sup>1</sup> structurent le territoire national. La totalité de ces bassins possède au moins une école. 20 % des écoles comprennent deux classes ou moins et accueillent 5 % des élèves du premier degré, soit 343 600 élèves. À l’opposé, 25 % des écoles comptent huit classes ou plus et scolarisent 3 348 000 élèves soit près de la moitié d’entre eux.

### Les écoles de deux classes ou moins sont situées dans une large diagonale de la France

La grande majorité de ces « petites » écoles (79 % d’entre elles) appartiennent à des communes de moins de 10 000 habitants. Seules 6 % sont dans des communes de plus de 10 000 habitants. Les bassins de vie des académies d’Île-de-France, de l’Ouest de la France, du pourtour méditerranéen ainsi que ceux d’une grande partie de l’académie de Lyon comptent peu d’écoles de deux classes ou moins ► **15.1**. À l’inverse, dans les académies de Dijon, Clermont-Ferrand, Toulouse, Limoges et en Corse, la part de ces « petites » écoles est supérieure à un tiers.

Les écoles de huit classes ou plus sont majoritairement présentes dans les communes de plus de 10 000 habitants (65 % d’entre elles) et il y en a très peu (1 %) dans les communes de moins de 1 000 habitants ► **15.2**. Les académies des DOM (hors Guadeloupe) et d’Île-de-France sont celles où l’on trouve le plus d’écoles de grande taille en proportion (toujours plus de 40 %). Dans celles de Dijon, Poitiers, Besançon, Clermont-Ferrand et Limoges c’est en revanche le cas de moins d’une école sur huit.

<sup>1</sup> Le découpage de la France en bassins de vie été actualisé par l’Insee en 2012 afin de faciliter la compréhension de la structuration du territoire. Le bassin de vie se définit comme étant le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants.

### Une forte densité d’écoles avec des classes plus petites

À la rentrée 2016, il y a en moyenne 8,2 écoles pour 10 000 habitants et 133 élèves par école ► **15.3** et ► **15.4**. Ces deux indicateurs sont très liés. Dans les zones peu peuplées, il y a beaucoup de petites écoles, d’où une forte densité d’écoles mais un faible nombre moyen d’élèves par école. C’est l’inverse dans les zones très urbanisées.

Parmi les académies affichant le plus grand nombre moyen d’élèves par école, cinq d’entre elles ont ainsi également les plus faibles densités d’écoles par habitant : Paris, Nice, Créteil, La Réunion et Versailles.

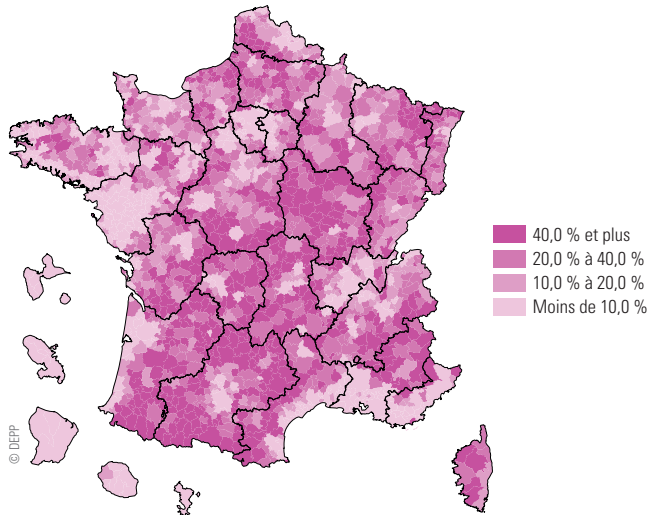
Dans la situation opposée, l’académie de Dijon affiche la plus forte densité d’écoles (12,2 pour 10 000 habitants) et le plus faible nombre moyen d’élèves par école (82). À un degré moindre, Besançon, Amiens, Clermont-Ferrand et Nancy-Metz sont également dans ce cas.

### Des écoles de grande taille dans les DOM

Les vingt-trois bassins de vie des DOM comptent peu de « petites écoles » : seulement 4 % d’écoles de deux classes ou moins, en moyenne. À l’inverse, les écoles de huit classes ou plus représentent 55 % des écoles.

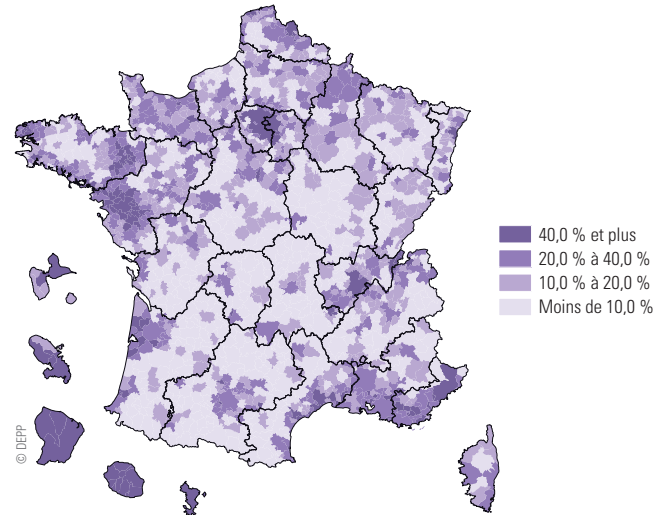
La Guadeloupe et la Martinique se distinguent par un nombre moyen d’élèves par école proche de celui constaté en métropole (environ 150 élèves), tandis qu’à La Réunion, en Guyane et à Mayotte ce chiffre oscille entre 227 et 271.

►15.1 Part des écoles de deux classes et moins par bassin de vie  
Secteurs public et privé, rentrée 2016



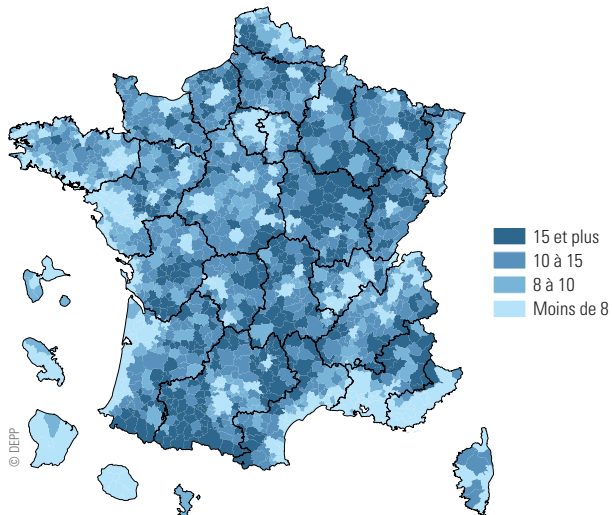
France métropolitaine + DOM : 20,1 %

►15.2 Part des écoles de huit classes et plus par bassin de vie  
Secteurs public et privé, rentrée 2016



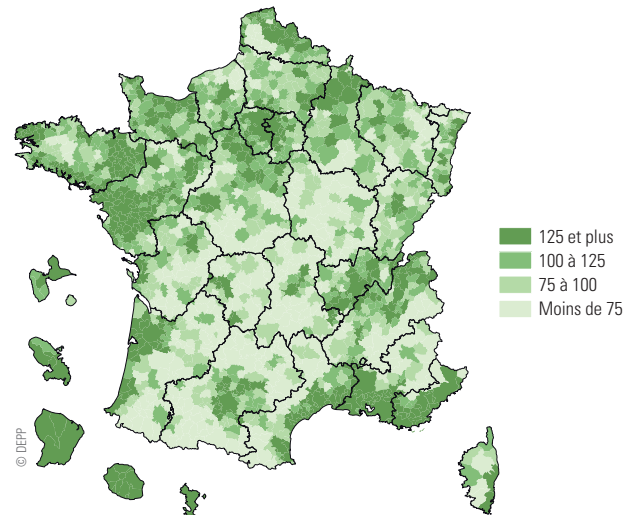
France métropolitaine + DOM : 24,7 %

►15.3 Nombre d'écoles pour 10 000 habitants par bassin de vie  
Secteurs public et privé, rentrée 2016



France métropolitaine + DOM : 8,2 écoles pour 10 000 habitants

►15.4 Nombre moyen d'élèves par école par bassin de vie  
Secteurs public et privé, rentrée 2016



France métropolitaine + DOM : 133 élèves en moyenne par école

Sources des cartes 15.1 à 15.4 : MENESR-DEPP, constat de rentrée 2016 (effectifs de classes et d'élèves).

## LA TAILLE DES ÉTABLISSEMENTS DU SECOND DEGRÉ

### De « petits » collèges dans le centre de la France et de « grands » collèges dans les départements méditerranéens

À la rentrée 2016, un peu plus de 7 130 collèges accueillent près de 3,3 millions d'élèves. On compte 100 collèges et près de 90 000 élèves de plus qu'il y a 10 ans. En moyenne, un collège accueille 460 élèves, c'est 10 de plus qu'en 2006. Les collèges de plus de 750 élèves ne représentent qu'un établissement sur douze et accueillent 16 % des élèves. Ils sont deux fois moins nombreux que les collèges accueillant moins de 250 élèves. Ces collèges n'accueillent pour autant que 6 % des élèves. Plus de deux collèges sur cinq situés dans les académies de Clermont-Ferrand et Limoges accueillent moins de 250 élèves. Les « petits » collèges sont situés dans les départements ruraux : trois collèges sur quatre comptent moins de 250 élèves dans le Cantal, sept sur dix dans la Creuse et deux sur trois en Lozère ▶ 16.1.

Un département sur cinq n'a aucun collège de grande taille. Les collèges de grande taille sont situés près des grandes agglomérations ou autour du littoral méditerranéen. C'est dans les DOM qu'ils sont les plus nombreux ▶ 16.2.

### Des LEGT plus grands dans les départements littoraux ou périurbains

Dans les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT), la situation est sensiblement différente : 2 654 lycées scolarisent un peu plus de 2,1 millions d'élèves. Les LEGT de petite taille (moins de 500 élèves) accueillent 10 % de ces élèves, tandis que les LEGT de 1 500 élèves et plus en accueillent 22 %. Les effectifs de lycéens ont augmenté de 7 % en 10 ans, alors qu'il n'y a que cinq LEGT de plus. En 2016, un LEGT accueille en moyenne 810 élèves contre

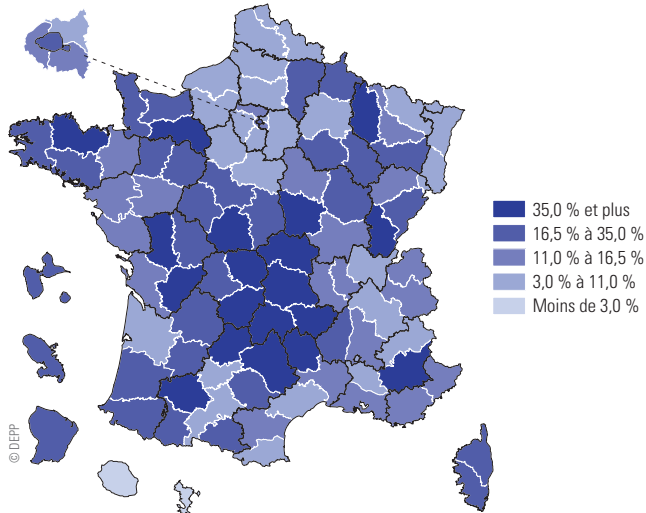
755 en 2006. Les LEGT sont de plus petite taille à Paris, dans les départements du Centre et de l'Est de la France. Dans les Hautes-Pyrénées et la Haute-Corse, plus de deux LEGT sur trois sont de petite taille ▶ 16.3.

À la rentrée 2016, un département sur trois n'a aucun LEGT de plus de 1 500 élèves. Un LEGT de grande taille sur dix est situé en Haute-Garonne, dans les Bouches-du-Rhône ou dans le Nord. Les départements où leur part est importante se situent principalement dans des zones de forte densité urbaine comme le littoral méditerranéen ou la côte aquitaine ▶ 16.4.

### Des lycées professionnels de taille moindre

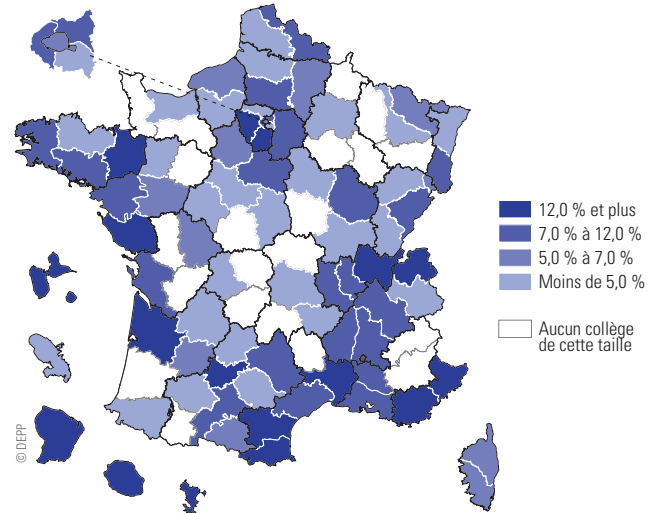
Les lycées professionnels (LP) sont de taille réduite par rapport aux LEGT : 1 484 établissements accueillent 460 000 élèves à la rentrée 2016, soit une moyenne de 310 élèves par LP contre 332 en 2006. Ces dix dernières années, face à une baisse significative des effectifs, le nombre de lycées professionnels a diminué (200 établissements en moins), au profit des lycées polyvalents comptabilisés avec les LEGT. Les lycées polyvalents scolarisent plus d'un tiers des élèves qui suivent une formation professionnelle, les petits LP accueillent 10 % des élèves. Un peu plus d'un lycée professionnel sur trois scolarise moins de 200 élèves. Dans les départements du Centre, du Grand Ouest et dans l'Est de la France, ainsi que sur le littoral méditerranéen, cette proportion dépasse les 40 % ▶ 16.5. À l'inverse, un département sur deux ne compte aucun LP de grande taille. Outre les DOM, ces lycées se situent dans la moitié Nord de la France, notamment dans le Pas-de-Calais, et dans l'extrême Sud-Est, comme en Corse, dans le Var et les Alpes-Maritimes ▶ 16.6. Globalement, les grands LP accueillent 22 % des élèves.

**► 16.1 Part de collèges de moins de 250 élèves**  
Second degré public et privé, rentrée 2016



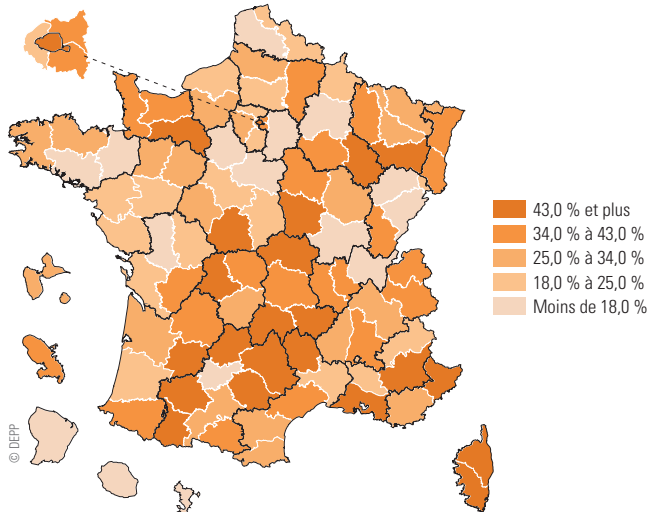
France métropolitaine + DOM : 17,3 %

**► 16.2 Part de collèges de 750 élèves et plus**  
Second degré public et privé, rentrée 2016



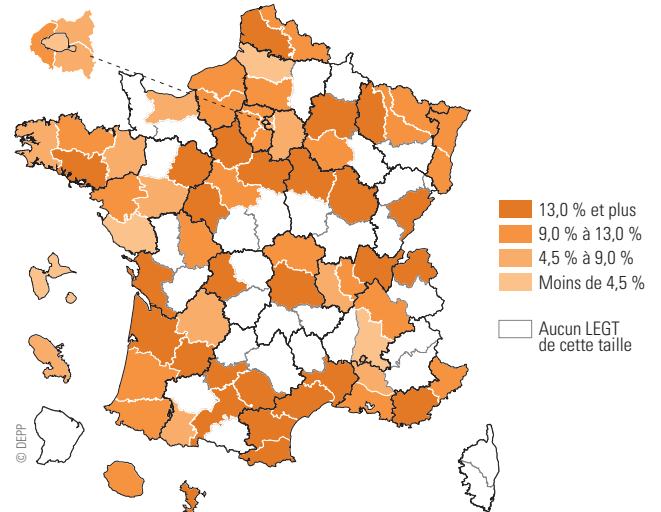
France métropolitaine + DOM : 8,1 %

**► 16.3 Part de lycées généraux et technologiques de moins de 500 élèves**  
Second degré public et privé, rentrée 2016



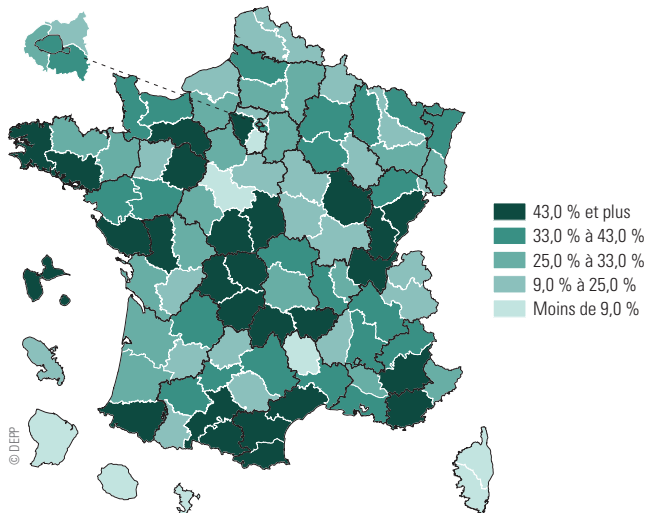
France métropolitaine + DOM : 32,8 %

**► 16.4 Part de lycées généraux et technologiques de 1 500 élèves et plus**  
Second degré public et privé, rentrée 2016



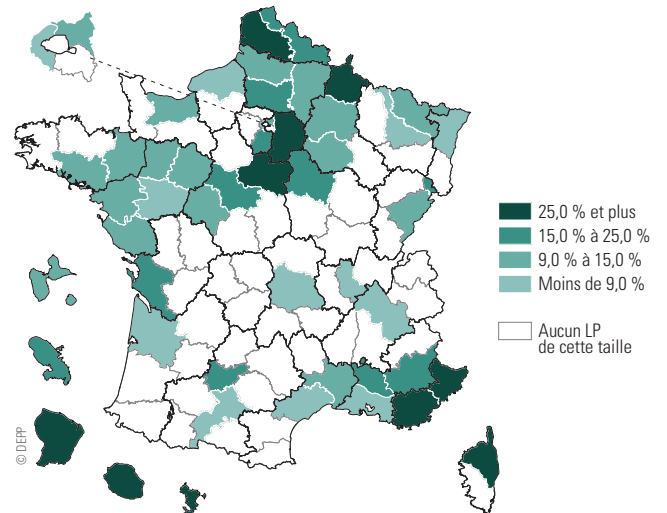
France métropolitaine + DOM : 9,8 %

**► 16.5 Part de lycées professionnels de moins de 200 élèves**  
Second degré public et privé, rentrée 2016



France métropolitaine + DOM : 33,8 %

**► 16.6 Part de lycées professionnels de 600 élèves et plus**  
Second degré public et privé, rentrée 2016



France métropolitaine + DOM : 8,9 %

Sources des cartes 16.1 à 16.6 : MENESR-DEPP, système d'information Scolarité et enquêtes n° 16, 17 et 18 auprès des établissements privés hors contrat.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DES COLLÉGIENS ET DES LYCÉENS DANS LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

### Un faible taux d'occupation des capacités d'accueil dans le Nord-Est et dans le Centre

Le nombre d'élèves scolarisés rapporté à la capacité d'accueil déclarée par les chefs d'établissement représente une mesure de la qualité de l'accueil des collégiens ou lycéens dans leur établissement.

En 2015-2016, les collèges déclarant un taux d'occupation de plus de 85 % se situent essentiellement dans les académies du Sud-Ouest de la France, mais également dans celles d'Orléans-Tours et des DOM hors Guadeloupe et Martinique ► 17.1. Dans les départements de l'Ain, du Tarn-et-Garonne, de Guyane et de Mayotte, le taux dépasse 90 %. À l'inverse, ce taux d'occupation moyen est inférieur à 70 % dans des départements ruraux formant un axe allant de l'Est vers le Centre de la France, notamment dans la Creuse (56 %). Des disparités spatiales de même type existent pour les lycées ► 17.2. Les académies du Sud, de Nice à Toulouse, ainsi que celles de Versailles, de Guyane et de Mayotte ont des taux d'occupation moyens supérieurs à 85 %. À l'opposé, ils sont peu élevés dans la plupart des académies du Nord-Est ainsi qu'à Limoges.

### Peu d'espace par élève dans les académies de Paris et de Créteil

La surface moyenne par élève est calculée en rapportant la surface plancher totale à l'effectif d'élèves scolarisés de l'établissement. Ce calcul complète l'indicateur précédent en terme d'espace intérieur disponible par élève.

La surface moyenne par élève est globalement plus étendue pour les lycéens (21,1 m<sup>2</sup>) que pour les collégiens (15,1 m<sup>2</sup>). Pour les collèges, ce sont les départements ruraux du Cantal, de la Lozère, Corrèze, Haute-Marne et Marne qui offrent le plus d'espace à leurs élèves. En moyenne, chaque collégien y dispose de plus de 20 m<sup>2</sup> ► 17.3. Ceci est à mettre en relation avec une démographie scolaire plutôt en repli dans ces départements, mais aussi, pour les trois premiers, avec la part élevée des collèges anciens (datant d'avant 1970), généralement plus spacieux. Les départements de l'académie de Versailles se distinguent de ceux du reste de la région parisienne. La surface par élève y est supérieure à la moyenne dans tous les départements, tandis que les collèges de Créteil et de Paris surtout sont plus exigus (13,8 m<sup>2</sup> et 11,6 m<sup>2</sup> par élève en moyenne).

Pour les lycées, les trois académies d'Île-de-France offrent moins d'espace par élève que la moyenne nationale, Paris et surtout Créteil (respectivement 17,6 m<sup>2</sup> et 15,6 m<sup>2</sup>) sont les moins bien dotés. De même, la plupart des académies du Sud ainsi que celles des DOM disposent d'une surface par lycéen inférieure à 20 m<sup>2</sup> ► 17.4.

À l'inverse, la surface moyenne par lycéen est particulièrement élevée dans les académies d'une zone joignant Reims à Limoges (plus de 25,6 m<sup>2</sup> par élève). Comme pour les collèges, ce constat est à mettre en relation avec le faible dynamisme des effectifs dans ces académies et avec l'ancienneté des bâtiments : plus de la moitié des lycées y ont été construits avant les années 1970, contre 44 % en moyenne nationale.

### Une faible dotation d'internat des établissements d'Île-de-France

En 2015-2016, 56 % des lycées sont dotés d'un internat contre seulement 5 % des collèges.

Des différences de grande ampleur sont observées dans le premier cycle ► 17.5. Dans un département sur cinq, on ne compte aucun internat dans les collèges publics. D'autres départements, en particulier en Île-de-France, en ont très peu : un seul dans Paris, le Val-d'Oise, les Yvelines et en Seine-et-Marne. En revanche, la part des collèges dotés d'internat est nettement supérieure à la moyenne nationale dans des départements se situant principalement dans le Centre-Sud de la France : trois collèges sur quatre dotés en Lozère et plus de deux collèges sur cinq dans l'Aveyron, le Cantal et la Corrèze (avec un maximum de 11 internats).

Ce contraste est également sensible au niveau du second cycle. Ainsi, les lycées des académies à forte densité urbaine de l'Île-de-France sont peu équipés en internats (moins de 13 %) à l'inverse des académies de Reims, Dijon, Clermont-Ferrand, Poitiers, Corse et Caen (plus de 80 %) qui comptent des départements davantage ruraux ► 17.6. C'est l'académie de Bordeaux qui a le plus grand nombre d'internats (102), mais la part d'établissements dotés d'internat n'y est pas la plus élevée (77 %).

#### Pour en savoir plus

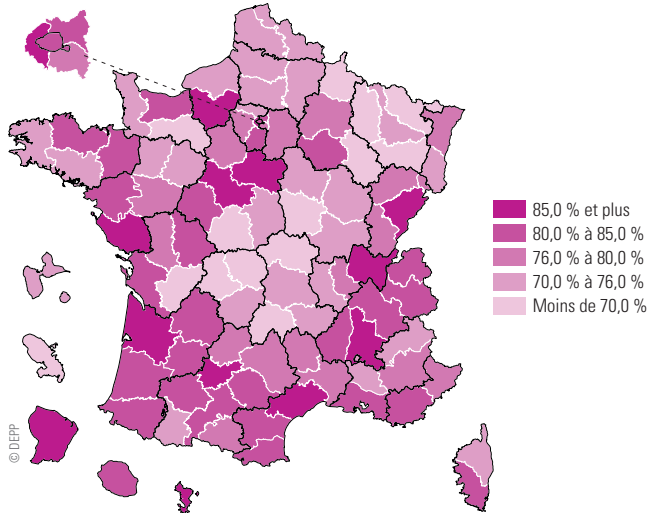
MENESR-DEPP, 2012, « Conditions de scolarisation et facteurs de réussite scolaire », *Éducation & formations*, n° 82.

Définitions ► p. 126



►17.1 Taux d'occupation dans les collèges

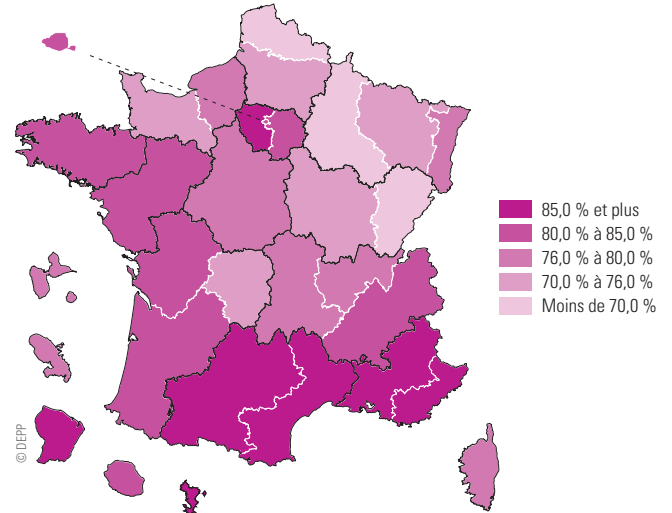
Cités scolaires comprises, secteur public, 2015-2016



France métropolitaine + DOM : 78,4 %

►17.2 Taux d'occupation dans les lycées

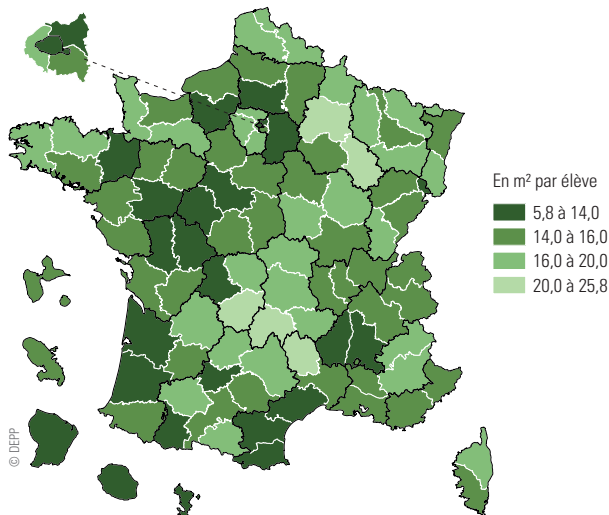
Cités scolaires comprises, secteur public, 2015-2016



France métropolitaine + DOM : 80,1 %

►17.3 Surface moyenne par élève dans les collèges

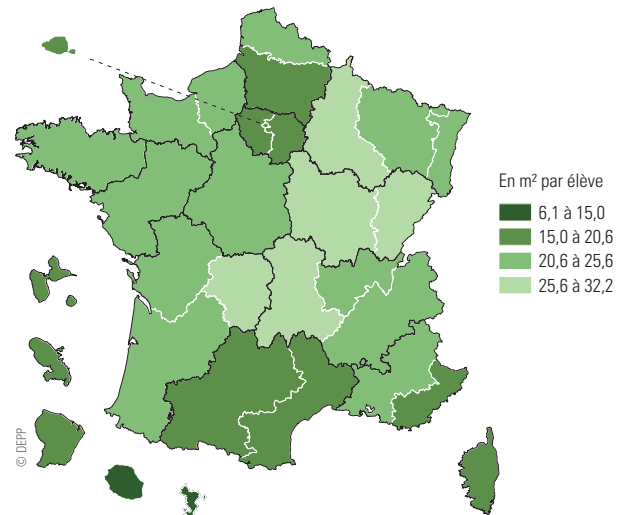
Hors cités scolaires, secteur public, 2015-2016



France métropolitaine + DOM : 15,1 m² par élève

►17.4 Surface moyenne par élève dans les lycées

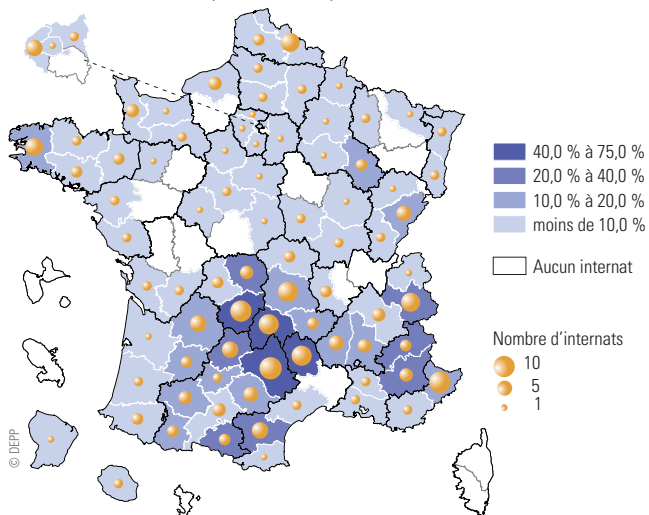
Hors cités scolaires, secteur public, 2015-2016



France métropolitaine + DOM : 21,1 m² par élève

►17.5 Part des collèges dotés d'un internat et nombre d'internats

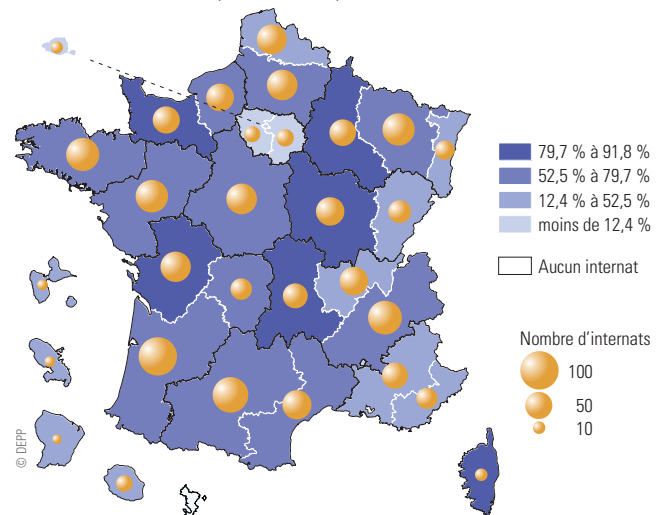
Cités scolaires comprises, secteur public, 2015-2016



France métropolitaine + DOM : 260 internats, soit 4,9 % des collèges

►17.6 Part des lycées dotés d'un internat et nombre d'internats

Cités scolaires comprises, secteur public, 2015-2016



France métropolitaine + DOM : 1 386 internats, soit 56,2 % des lycées

Source des cartes 17.1 à 17.6 : MENESR-DEPP, enquête sur le parc immobilier et les capacités d'accueil des établissements publics du second degré 2015-2016.

## L'ÉQUIPEMENT NUMÉRIQUE DANS LES ÉCOLES ET LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Le nombre d'ordinateurs pour 100 élèves et le nombre de tableaux blancs interactifs (TBI) pour 1 000 élèves permettent de mesurer le niveau d'équipement informatique de l'école ou de l'établissement concerné. Les moyennes académiques ou départementales peuvent masquer des disparités importantes d'équipement entre les établissements scolaires. Néanmoins, elles donnent une indication de l'investissement plus ou moins important réalisé par les collectivités territoriales dans le numérique éducatif.

### De grandes disparités géographiques d'équipement informatique pour les écoles élémentaires

En 2016, selon les départements, le nombre d'ordinateurs pour 100 élèves dans les écoles élémentaires va de moins de 3 en Guyane (Mayotte faisant exception avec 1 ordinateur pour 200 élèves, 6 écoles élémentaires sur 10 n'y disposant d'aucun terminal informatique) à presque 30 en Lozère ► 18.1. Les départements les moins bien dotés sont ceux des DOM puis ceux des grandes agglomérations : Paris et sa région (hormis les Yvelines), Lyon, Marseille et Toulouse disposent de moins de 10 ordinateurs pour 100 élèves. À l'inverse, les collèges les mieux équipés sont dans des départements ruraux : les Landes, le Lot, la Lozère, les Hautes-Alpes, la Meuse et la Haute-Marne offrent au moins 20 ordinateurs pour 100 élèves. Ce sont également des départements ruraux dans lesquels on trouve le plus grand nombre de TBI pour 1 000 élèves : au Nord-Est, avec les Ardennes, la Marne, la Haute-Marne et la Meuse, dans le Centre-Sud, avec la Corrèze, le Cantal et la Haute-Loire, ainsi que dans la Somme et les Landes ► 18.2. Dans presque tous ces départements, plus de 4 écoles sur 5 disposent d'au moins un TBI alors qu'à Paris, en Guyane ou à Mayotte, 4 écoles sur 5 n'en ont aucun.

### Dans les DOM et en Île-de-France, les collèges sont les moins bien dotés en ordinateurs et en TBI

Dans les collèges, l'équipement est généralement supérieur à celui des écoles (plus de 25 terminaux pour 100 élèves en moyenne) et les écarts entre départements sont moindres ► 18.3. Les DOM (sauf la Martinique) restent les moins bien dotés, avec des terminaux relativement peu nombreux (moins de 19 ordinateurs pour 100 élèves) et anciens. On compte moins de 20 ordinateurs en moyenne pour 100 élèves autour de la grande couronne d'Île-de-France : dans les Hauts-de-Seine, la Seine-et-Marne, le Val-d'Oise, les Yvelines et jusqu'à l'Eure-et-Loir. C'est aussi le cas dans l'Ouest, pour la Loire-Atlantique, la Vendée et le Maine-et-Loire et dans le Sud-Ouest pour le Lot-et-Garonne et le Tarn-et-Garonne. À l'inverse, quatre départements se démarquent par des taux

d'équipement informatique très élevés : trois plutôt ruraux (la Corrèze, les Landes et la Lozère) et le Val-de-Marne qui se distingue du reste de la région parisienne avec plus de 56 ordinateurs pour 100 collégiens.

La présence de TBI est loin d'être généralisée dans les classes de collège, la moyenne nationale étant de 16 appareils pour 1 000 collégiens, soit un TBI pour deux à trois classes en moyenne. Dans quelques départements cependant, les classes sont quasiment toutes équipées : dans le Pas-de-Calais, la Meuse, le Loir-et-Cher, les Landes, et en région parisienne dans le Val-d'Oise et les Yvelines ► 18.4. Dans ces départements, il est exceptionnel de trouver un collège public sans au moins un TBI alors que c'est le cas dans plus de 6 établissements sur 10 en Guadeloupe, dans l'Aude ou le Tarn-et-Garonne.

### Un meilleur équipement en ordinateurs pour les lycées dans toutes les académies

Au niveau national, les lycées sont en moyenne mieux équipés en ordinateurs que les collèges : 44 ordinateurs pour 100 élèves. Globalement, les lycées professionnels sont mieux dotés que les lycées d'enseignement général et technologique (respectivement 56 et 41 ordinateurs pour 100 élèves). Les disparités d'équipement entre académies sont peu marquées : hormis dans certains DOM (Mayotte, Guadeloupe et Guyane) et à Paris, le nombre d'ordinateurs est d'au moins 35 pour 100 lycéens ► 18.5. Les académies du Nord, du Nord-Est (Lille, Amiens et Reims), de Poitiers et d'Occitanie (Montpellier et Toulouse) sont les mieux pourvues en terminaux (plus de 50 ordinateurs pour 100 lycéens). Le taux d'équipement informatique est par contre moins élevé que la moyenne nationale en Île-de-France (entre 33 et 40 ordinateurs pour 100 élèves à Paris, Versailles et Créteil) et en Rhône-Alpes (37 et 39 à Grenoble et Lyon).

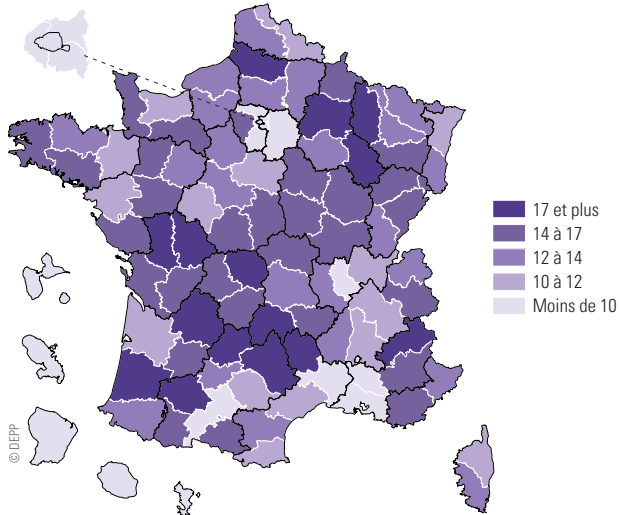
En revanche, les lycées sont moins bien équipés que les collèges en TBI : 12 TBI pour 1 000 élèves en moyenne nationale ► 18.6. Cependant, hormis dans les académies de Rouen et de Caen, plus de 4 lycées sur 5 disposent d'au moins un TBI. Les académies de Lyon, Bordeaux, Paris et Grenoble disposent de plus de 20 TBI pour 1 000 élèves, soit environ plus d'une classe sur 2 équipée, et même 3 classes sur 4 pour l'académie de Lyon. La plupart des DOM (Mayotte, Guadeloupe, Guyane), les académies de Normandie (Rouen et Caen), de Dijon et du pourtour méditerranéen (Nice, Montpellier et Aix-Marseille) sont les moins bien dotées avec moins de 6 TBI pour 1 000 élèves.

#### Pour en savoir plus

CORMIER G., RUDOLF M., 2015, « L'équipement informatique a doublé en dix ans dans les collèges publics », *Note d'information*, n° 15.01, MENESR-DEPP.

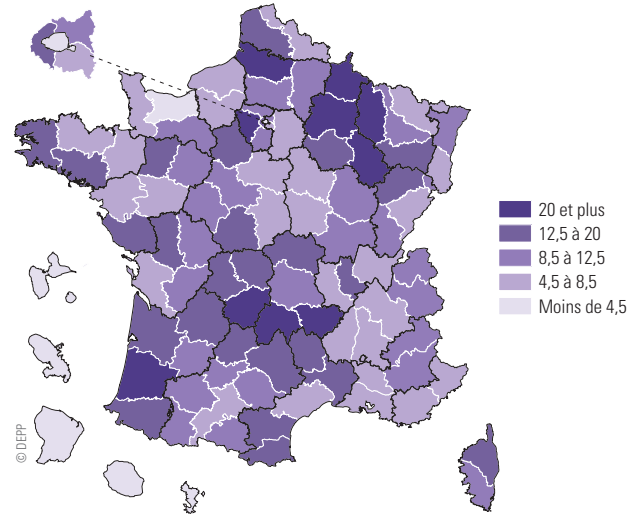
Définitions ► p. 126

►18.1 Nombre d'ordinateurs pour 100 élèves dans les écoles élémentaires publiques – 2016



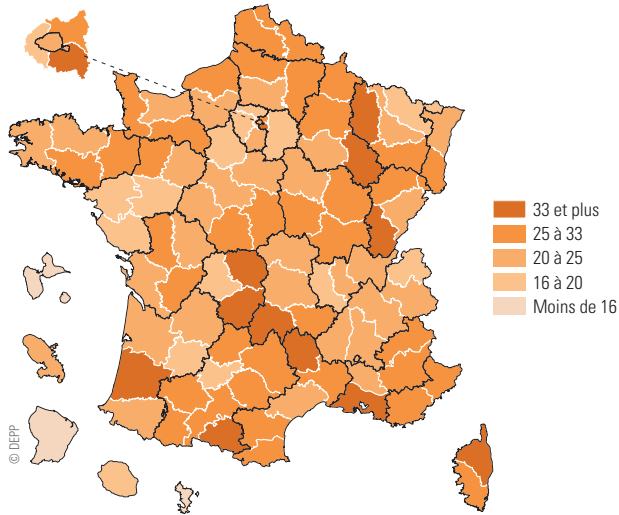
France métropolitaine + DOM : 12 ordinateurs pour 100 élèves

►18.2 Nombre de TBI pour 1 000 élèves dans les écoles élémentaires publiques – 2016



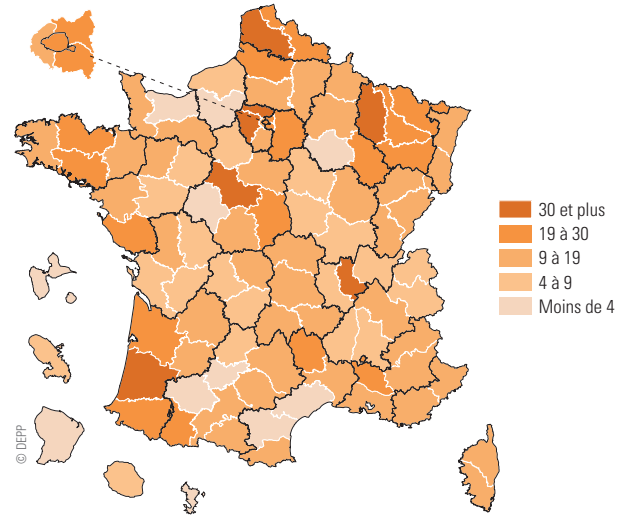
France métropolitaine + DOM : 10 TBI pour 1 000 élèves

►18.3 Nombre d'ordinateurs pour 100 élèves dans les collèges publics 2016



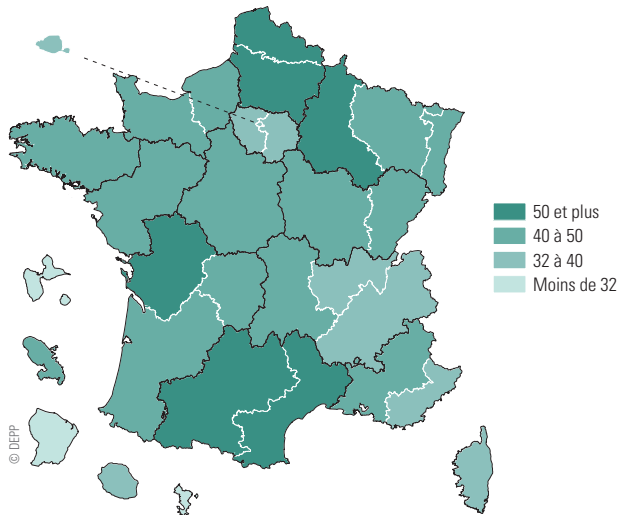
France métropolitaine + DOM : 25 ordinateurs pour 100 élèves

►18.4 Nombre de TBI pour 1 000 élèves dans les collèges publics 2016



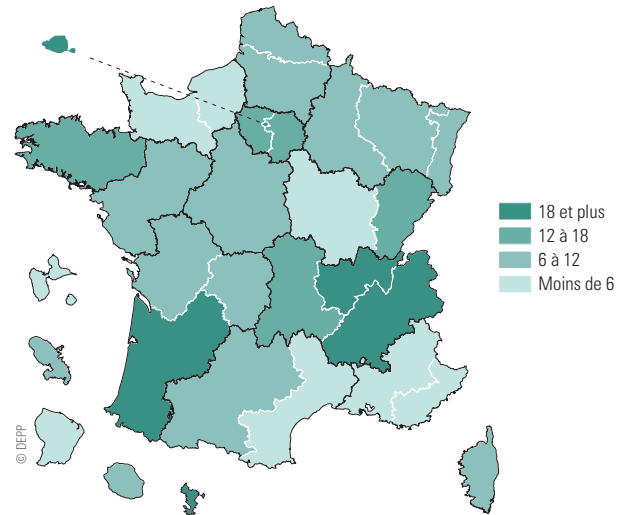
France métropolitaine + DOM : 16 TBI pour 1 000 élèves

►18.5 Nombre d'ordinateurs pour 100 élèves dans les lycées publics 2016



France métropolitaine + DOM : 44 ordinateurs pour 100 élèves

►18.6 Nombre de TBI pour 1 000 élèves dans les lycées publics 2016



France métropolitaine + DOM : 12 TBI pour 1 000 élèves

Sources des cartes 18.1 à 18.6 : MENESR-DEPP, MENESR-DNE, enquête sur les TICE dans les établissements publics des premier et second degrés 2016.

## LES ÉCARTS DE MILIEU SOCIAL ENTRE LES COLLÈGES

### Un indicateur de ségrégation sociale entre établissements

Les collèges accueillent des populations très différentes selon le milieu social. Ce milieu social est ici mesuré par un indice de position sociale, hiérarchisant les professions des deux parents, selon des dimensions économiques et culturelles. Les écarts entre établissements peuvent être synthétisés en un indicateur de ségrégation, variant entre 0 % et 100 %<sup>1</sup>. Quand cet indicateur est élevé, cela signifie que les écarts sociaux entre établissements sont très importants et qu'au sein de chaque établissement, les écarts sociaux sont faibles ; quand l'indicateur est faible, cela indique que les écarts sociaux entre établissements sont moins importants et que le niveau social moyen de chaque établissement est proche de celui de l'académie. On dira alors qu'il y a une plus grande mixité sociale au sein de l'établissement.

### Une plus grande hétérogénéité entre collèges en Île-de-France

Dans toutes les académies, pour l'ensemble des collèges, publics et privés sous contrat, les différences de niveau social des élèves au sein des collèges sont nettement supérieures aux différences de niveau social moyen entre collèges : au niveau national, l'indicateur de ségrégation est de 22 %. Cet indicateur varie entre 5 % à Mayotte et 30 % à Versailles ► 19.1. Huit académies ont une valeur supérieure à 20 %, avec cinq au-dessus de 25 % : Versailles, la Guyane, Créteil, Paris et Aix-Marseille. Cet indicateur ne dépasse pas 10 % dans cinq académies. Les académies d'Île-de-France se distinguent donc des autres académies avec un indicateur global très élevé, qui traduit une moins grande mixité sociale dans les collèges.

### De plus fortes disparités entre collèges privés qu'entre collèges publics

Sur l'ensemble du territoire, la ségrégation est plus élevée dans le privé que dans le public (un point d'écart) et la majorité des académies sont dans ce cas ► 19.2. L'écart entre les deux indicateurs varie entre - 8 points (Strasbourg) et + 9 points (Bordeaux). L'écart dépasse les 5 points dans trois académies.

1. Il s'agit de la part de variance de l'indice de position sociale expliquée par le niveau établissement : voir le dossier 1 sur la mixité sociale des collèges de Clermont-Ferrand

En Île-de-France, les écarts entre établissements sont plus forts dans le secteur public. Dans l'académie de Lille, au contraire, les établissements publics sont peu différents, alors que des écarts très nets existent dans le secteur privé.

Une partie non négligeable des écarts entre établissements s'explique aussi par le recrutement plus favorisé du secteur privé par rapport au secteur public ► 19.3. Sur l'ensemble du territoire, cela représente 3,8 % des écarts de milieu social entre élèves, soit 17 % de l'indice de ségrégation (3,8/22). Dans certaines académies, comme Paris, Lille, Créteil ou Versailles, l'écart de recrutement est encore plus important ; en revanche, à Besançon, Clermont-Ferrand, Rennes ou Toulouse, les deux secteurs recrutent à peu près les mêmes élèves.

### Légère augmentation de la ségrégation entre 2013 et 2016, due au recrutement plus favorisé du secteur privé

L'indicateur a été recalculé sur les données de 2013 pour étudier l'évolution sur cette période ► 19.4. Rappelons que l'édition 2014 de *Géographie de l'École* utilisait une ancienne version de l'indice ne prenant en compte qu'un seul responsable et que les résultats ne sont donc pas parfaitement comparables.

Entre 2013 et 2016, l'indicateur a légèrement augmenté sur l'ensemble des collèges (+ 0,7 point). Il reste stable dans le public comme dans le privé. C'est l'augmentation de l'écart de recrutement entre public et privé qui explique presque entièrement l'augmentation globale de la ségrégation.

L'évolution de la ségrégation sociale, sur l'ensemble des collèges, varie entre - 0,4 point (Caen) et 3 points (Guyane). En France métropolitaine, une augmentation d'au moins un point est constatée dans sept académies : Reims, Strasbourg, Corse, Lyon, Bordeaux, Nice et Versailles. Hormis Mayotte, l'augmentation est aussi supérieure à un point dans tous les DOM. En Île-de-France, la ségrégation a baissé à Paris et légèrement augmenté à Créteil et à Versailles.

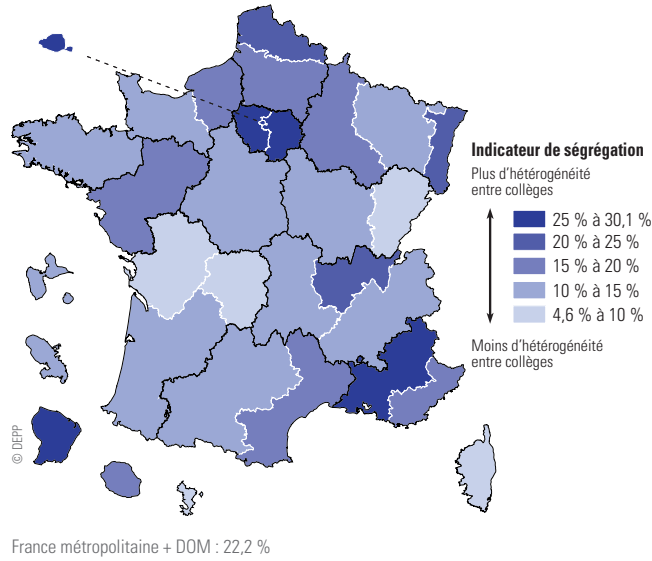
#### Pour en savoir plus

GIVORD P., GUILLERM M., MONSO O., MURAT F., 2016, « Comment mesurer la ségrégation dans le système éducatif ? Une étude de la composition sociale des collèges français », *Éducation & formations*, n° 91, MENESR-DEPP, p. 21-51.

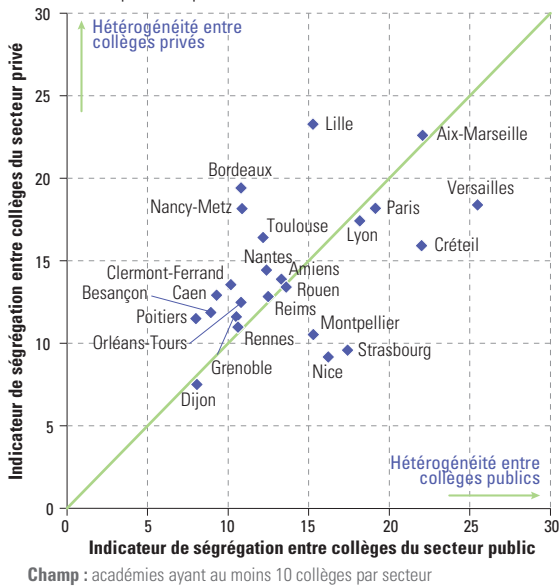
ROCHER T., 2016, « Construction d'un indice de position sociale des élèves », *Éducation & formations*, n° 90, MENESR-DEPP, p. 5-27.

Méthodologie ► p. 126

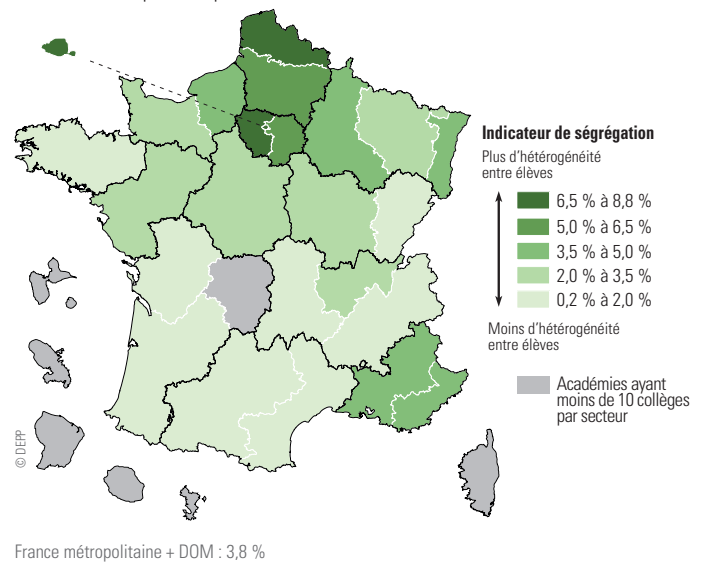
► 19.1 Ségrégation entre collèges  
Secteurs public et privé, en 2016



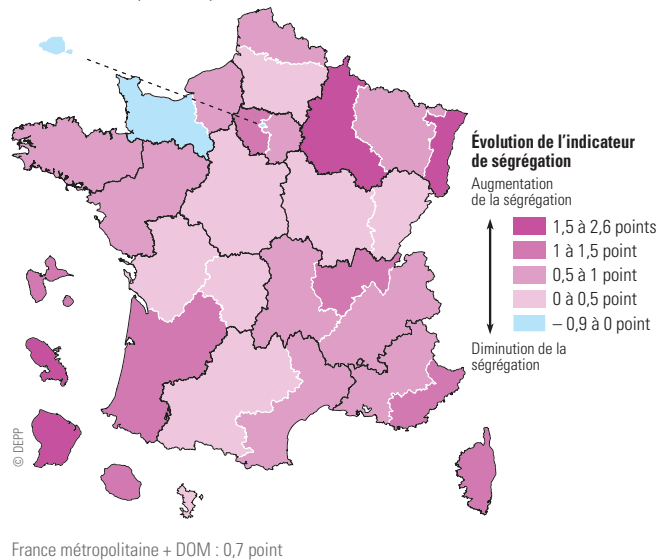
► 19.2 Ségrégation entre collèges selon le secteur  
Secteurs public et privé, en 2016



► 19.3 Ségrégation entre élèves selon le secteur  
Secteurs public et privé, en 2016



► 19.4 Évolution de la ségrégation entre collèges  
Secteurs public et privé, entre 2013 et 2016



Sources des cartes 19.1 à 19.4 : calculs DEPP d'après MENESR-DEPP, systèmes d'information des élèves du second degré Scolarité.